

**RIBER**  
**Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance**  
**Au capital de 3.091.348,96 Euros**  
**Siège social : 31, Rue Casimir Perier**  
**95873 Bezons Cedex**  
**R.C.S Pontoise 343 006 151**  
**INSEE : 343.006.151.00033**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize,  
Le vingt-six avril,  
A neuf heures,

Les actionnaires de la société RIBER, société anonyme au capital de 3.091.348,96 Euros divisé en 19.320.931 actions de 0,16 Euro de valeur nominale chacune, dont le siège social est 31, Rue Casimir Perier, 95873 Bezons Cedex, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Club Confair, 54 rue Laffitte – 75009 Paris.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les actionnaires présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel Maire, Administrateur Provisoire de la Société désigné *es qualité* par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Pontoise en date du 15 février 2016.

La société Ormylia, représentée par Monsieur Jacques Kielwasser ainsi que la société International Society Activities Finances, représentée par Monsieur Bernard Raboutet, actionnaires présents, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont désignés comme scrutateurs.

Monsieur François Morizet est désigné par le bureau pour assumer les fonctions de secrétaire, ce qu'il accepte.

Mazars, en la personne de Madame Ariane Mignon, Commissaire aux comptes titulaire qui a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est présente. RSM Paris, en la personne de Monsieur Paul Evariste Vaillant, co-Commissaire aux comptes titulaire qui a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est présent.

Monsieur Franck Stemmelen et Monsieur Patrice Herbin, représentants du Comité d'entreprise, convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception sont présents.

Le Président indique également que Maître Farruch, huissier de justice désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris statuant sur requête de la Société, assiste également à cette Assemblée, avec pour mission de relever le texte des débats et se faire assister à cette fin, le cas échéant par un sténotypiste de son choix et/ou d'effectuer leur enregistrement audio ainsi que de se faire remettre en copie l'ensemble des documents papier ou électroniques qui auront été présentés ou énoncés lors de ladite assemblée.

Le Président informe que d'autres personnes non actionnaires assistent également à l'Assemblée afin d'en assurer le déroulement matériel ou afin d'éclairer l'Assemblée sur certains points techniques dans l'éventualité où de telles explications seraient requises. Il invite ensuite ces personnes à s'identifier ce que font, Anne-Cécile Deville, avocate au Cabinet Latournerie Wolfrom Avocats, conseil juridique de la Société, Monsieur Cyril Combe de l'agence Calyptus en charge de l'organisation matérielle de l'Assemblée, Monsieur François Morizet, Directeur Administratif et

Financier de la Société, Monsieur Antoine Faure et Madame Christine Monier tous deux candidats au conseil de surveillance.

Il est ensuite rappelé que le nombre total des actions ayant le droit de vote s'élève à 19.123.394 actions ayant droit de vote. Par conséquent, le quorum du cinquième des actions ayant le droit de vote nécessaire pour que l'Assemblée puisse délibérer à titre ordinaire, s'élève à 3.824.679 actions.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentent 7.960.837 actions et voix soit 41,62% des actions ayant le droit de vote.

Le quorum du cinquième requis par la loi étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement en tant qu'assemblée générale ordinaire.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 mars 2016 contenant l'avis de réunion;
- un exemplaire du journal d'annonces légales Le Parisien, en date du 8 avril 2016 et un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en date du 8 avril 2016 contenant l'avis de convocation;
- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires inscrits en comptes nominatifs ;
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes ;
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des délégués du Comité d'Entreprise ;
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- le rapport de l'Administrateur Provisoire présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire;
- le rapport de l'Administrateur Provisoire relatif au projet de résolution proposé par la société International Society Activities Finances au vote de l'Assemblée;
- les renseignements sur les candidats aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance dont la nomination est proposée à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle que l'Assemblée fera l'objet d'un enregistrement audio, Maître Farruch n'étant pas assisté par un sténotypiste.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée a été appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de l'Administrateur Provisoire, Monsieur Michel Maire, désigné es qualité par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Pontoise en date du 15 février 2016,

2. Nomination de Madame Annie Geoffroy en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Madame Brigitte Dumont,
3. Nomination de Madame Christine Monier en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
4. Nomination de Monsieur Antoine Faure en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
5. Pouvoirs.

*Point résultant de la demande d'inscription à l'ordre du jour d'un projet de résolution par la société International Society Activities Finances, société par actions simplifiée ayant son siège social 250 Avenue Louis Armand -74300 Cluses sous le numéro 477 697 791:*

6. Candidature de Monsieur Bernard Raboutet au Conseil de Surveillance

Puis, le Président procède à la lecture du rapport de l'Administrateur Provisoire à l'Assemblée. Il rappelle ensuite que l'actionnaire International Society Activities Finances a demandé, dans les conditions et délais légaux et réglementaires, qu'un projet de résolution tendant à la nomination de Monsieur Bernard Raboutet en qualité de membre du Conseil de Surveillance soit présenté au vote de l'Assemblée Générale. Il procède donc à la lecture du rapport de l'Administrateur Provisoire relatif à ce projet de résolution et précise enfin que ledit projet n'a pas fait l'objet d'un agrément de sa part.

Le Président ouvre ensuite la session des questions.

Il informe qu'il répondra notamment, au cours de cette session, aux questions écrites qui lui ont été adressées par la société Ormylia, en perspective de la présente Assemblée, conformément à la faculté qui lui était offerte par l'article L.225-108 du Code de Commerce.

Monsieur Jean-Louis Guibert, actionnaire individuel, demande à Monsieur Michel Maire des précisions quant à la nature de sa nomination en qualité d'Administrateur provisoire de la Société, de ses tâches en son sein et souhaite avoir des explications au sujet de l'éventuelle suspension des droits de vote de deux blocs d'actionnaires majoritaires. Monsieur Michel Maire reprend la chronologie des événements qui ont amené à la situation actuelle et rappelle son rôle de mandataire qui est de reconstituer les organes de gouvernance classiques et de solder le point sur la suspension des droits de vote de certains actionnaires suite à la plainte déposée auprès de l'AMF.

Monsieur Jacques Kielwasser intervient alors afin d'informer les actionnaires que le Tribunal de Commerce de Pontoise s'est exprimé en référé en décembre sur le fait qu'il n'y a pas lieu de suspendre les droits de vote, une suspension ne pouvant être demandée légalement que par le Président de la Société. Il ajoute que l'affaire a été pourvue en cassation mais que le jugement n'a toujours pas été rendu. Dans cette attente, les droits ne peuvent être suspendus.

Le Président reprend la parole pour présenter les différents candidats au poste à pourvoir au sein du Conseil de Surveillance. Il présente le cursus et la motivation de Madame Annie Geoffroy, absente, et donne la parole à Monsieur Antoine Faure ainsi qu'à Madame Christine Monier.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Didier Cornardeau actuel Président du Conseil de Surveillance et à Monsieur Gérard Nicou, Vice-président, afin d'exprimer leur position vis-à-vis de la situation de la Société.

Monsieur Didier Cornardeau rappelle qu'en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, il n'a pas eu le temps nécessaire, du fait de la démission de Madame Brigitte Dumont le 4 février dernier, pour mettre en œuvre le plan d'action qu'il avait envisagé pour Riber. Il précise que cette démission a entraîné l'arrêt du fonctionnement dudit Conseil, le nombre de membres étant devenu inférieur au minimum légal.

Il se place ensuite en tant que représentant de L'APPAC avec un projet de croissance pour la Société et lance un appel aux actionnaires de référence afin que ceux-ci présentent leur candidature en tant que membres du Conseil de Surveillance et votent une augmentation de capital d'un montant compris entre 4 et 5 millions d'euros, sans quoi, il démissionnerait du Conseil de Surveillance. De plus, Monsieur Cornardeau exige une pacification entre les différents actionnaires de référence pour le bien de la Société.

Monsieur Gérard Nicou prend la parole à son tour, fait part de son inquiétude par rapport à la situation actuelle et exprime son accord avec Monsieur Didier Cornardeau en ajoutant que lui aussi serait prêt à démissionner si les actionnaires de référence ne s'impliquent pas dans le Conseil de Surveillance.

Différents actionnaires prennent successivement la parole. De nombreux échanges suivent, relatifs à la situation commerciale et financière de l'entreprise, son organisation et son management, ainsi que sur l'opportunité et les modalités de mises en œuvre d'une augmentation de capital.

Monsieur Michel Maire reprend la parole afin d'insister sur le séquençage des opérations. L'objectif de ce jour est de procéder à la constitution d'un Conseil de Surveillance neutre, non assujéti aux querelles du passé. Ce conseil ainsi reconstitué aura pour mission de constituer une équipe de direction en charge de proposer au Conseil de Surveillance une stratégie technique et commerciale et les moyens financiers associés.

Madame Diana Khadija Assal prend la parole pour indiquer qu'elle souhaite présenter sa candidature en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société sous forme d'un amendement à la résolution intitulée « Résolution A » relative à la nomination de Monsieur Bernard Raboutet. Elle précise qu'elle est actionnaire de la Société et qu'elle exerce le métier d'ingénieur et mentionne les diplômes universitaires dont elle est titulaire. Elle ajoute qu'il lui semble important que le Conseil de Surveillance nouvellement constitué puisse orienter la direction de la Société sur une bonne stratégie.

Monsieur Kielwasser, en sa qualité de représentant de la société Ormylia, reprend ensuite la parole pour préciser que la situation actuelle de la Société n'est pas imputable aux « actionnaires de référence » mais au management qui n'était, selon lui, pas à la « hauteur ». Il fait également part de son incompréhension concernant l'absence à la présente Assemblée de l'actionnaire qui détient le plus grand nombre d'actions de la Société et de l'urgence de mettre en place un nouveau management au sein de la Société. Il ajoute qu'il lui semble légitime de figurer au sein du Conseil de Surveillance de la Société et déclare proposer en conséquence sa candidature aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance sous forme d'un amendement à une des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Personne ne demandant plus la parole, le Président fait lecture des questions écrites qui ont été posées par la société Ormylia.

Question 1 : « *La SA RIBER a récemment été accompagnée d'intervenants extérieurs, censés l'aider à résoudre certaines de ses difficultés et, notamment, Me Frédéric ABITBOL, en qualité de mandataire ad hoc, Monsieur François MORIZET qui a été désigné comme directeur administrateur et financier, vous-même depuis le 15 février 2016, ainsi que des avocats et consultants extérieurs évoqués lors de l'assemblée du 15 décembre dernier.*

*La SAS ORMYLIA aimerait connaître dans le détail et pour chacun d'entre eux :*

- *la teneur des missions exécutées ;*
- *les résultats poursuivis, ainsi que ceux effectivement obtenus ;*
- *Le montant des factures adressées par ces tiers, ainsi que les règlements opérés par RIBER SA, entre le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et le jour de l'assemblée du 26 avril 2016 ;*
- *Les prévisions de dépenses représentées pour chacun de ces intervenants pour les sept prochains mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2016. »*

Le président demande à Monsieur François Morizet d'apporter les éléments de réponses. Monsieur Morizet indique, qu'au sens de la question posée par la société Ormylia, les intervenants censés aider Riber à résoudre certaines de ses difficultés sont les suivants.

- Michel Maire agissant en tant qu'Administrateur provisoire suite à sa désignation par le tribunal de commerce;

- François Morizet assure l'intérim de la Direction Administrative et Financière suite à la démission et le départ d'Olivier Handschumacher en octobre 2015.
- Maître Abitboll dans sa mission de mandataire ad hoc suite à sa désignation en septembre 2015.
- Eight Advisory, cabinet de conseil, chargé de deux missions pour le compte de nos banques et dans le cadre de la mise en œuvre de moyens de refinancement de réaliser différentes analyses financières (mission terminée à ce jour).
- Maître Patricia Le Marchand, avocate chargée des différents recours visant à la désignation et le renouvellement du mandat de l'administrateur Ad hoc et des requêtes liées à la désignation de l'administrateur provisoire (mission terminée à ce jour).

Riber a supporté entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 30 avril, au titre des interventions de Messieurs Michel Maire et François Morizet, 168ke HT dont 77ke ont été payés. Cette charge doit être mise en perspective par rapport aux coûts que Riber aurait supportés si les deux titulaires (Président du Directoire et Directeur Administratif et financier) avaient été en exercice soit, 163 ke.

En projetant les interventions de Messieurs Maire et Morizet au delà de la prochaine Assemblée Générale à tenir fin juin et en prenant comme hypothèse une fin d'intervention à la mi juillet, Riber devrait supporter un coût additionnel de 104Ke à comparer au 89ke que Riber aurait supporté si les deux titulaires (Président du Directoire et Directeur Administratif et financier) avaient été en exercice.

Riber a supporté entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 30 avril, au titre des autres intervenants, 52 ke intervenants dont zéro réglé à ce jour, et un coût projeté de 10 ke.

Les missions tenues par les différents intervenants sont les suivantes :

Michel Maire a tenu respectivement les fonctions de représentant légal et de direction ;

Monsieur Morizet en tant que Directeur administratif et financier est intervenu sur les différents aspects liés à la fonction (animation de la fonction au sein de la société, supervision de la clôture, relation avec les partenaires bancaires, gestion de la trésorerie, négociation des cautions).

Les missions de Maître Abitboll, Eight advisory et Madame Patricia Lemarchand ayant été décrites précédemment.

Question2 : *« ORMYLIA vous remercie également d'indiquer aux actionnaires les prévisions de RIBER SA pour 2016, en termes commerciaux, financiers et de carnet de commandes. ORMYLIA vous remercie par ailleurs de détailler les actions commerciales entreprises depuis la dernière assemblée du 15 décembre 2015. »*

Le président confirme, face à la préoccupation de certains actionnaires, que les événements récents n'ont pas perturbé le fonctionnement de l'entreprise qui a continué à engranger, fabriquer et livrer les commandes.

Il indique que certaines données financières ne peuvent être communiquées compte tenu de l'imminence de la communication financière.

Néanmoins il fait référence au communiqué récent faisant état du carnet de commande à fin mars et précise qu'au 31 mars 2016, le carnet de commandes s'établit à 12.4 M€ contre 4.5 M€ au 31 mars 2015. Il est composé de 2 machines de production livrables en 2016 (5 M€) contre 0 en 2015 et de 5 systèmes de recherche livrables en 2016 (4.5 M€) contre 2 en 2015, ainsi que des commandes des services, cellules et sources (2.9 M€ ; + 45%).

Question 3 : *« Pouvez-vous enfin détailler les motifs précis qui justifieraient selon vous, une éventuelle augmentation de capital, dont nous vous remercions de nous préciser les conditions, le montant et le calendrier ? »*

Le Président rappelle que le sujet d'une éventuelle augmentation de capital ne fait pas partie des points à aborder lors de cette Assemblée générale, que ce sujet semble prématuré, et rappelle qu'il convient de procéder par étapes.

L'objectif de ce jour est de procéder à la constitution d'un Conseil de Surveillance neutre, non assujéti aux querelles du passé. Ce conseil ainsi reconstitué aura pour mission de constituer une équipe de direction en charge de proposer au Conseil de Surveillance une stratégie technique et commerciale et les moyens financiers associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur les résolutions qui lui sont soumises.

Constatant l'existence d'amendements proposés en séance, il en demande confirmation aux auteurs.

Madame Anne-Cécile Deville souhaite rappeler qu'il est important de respecter les règles de mixité, le code de commerce imposant au moins 20% de femmes et, que si la Société se conforme aux recommandations du Code Afep-Medef auquel elle adhère, l'écart ne peut être supérieur à deux.

Monsieur Jacques Kielwasser, en sa qualité de représentant légal de la société Ormylia confirme sa demande d'amendement à la troisième résolution relative à la nomination de Monsieur Antoine Faure, aux fins de la nomination de Monsieur Jacques Kielwasser aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Madame Diana Khadija Assal confirme également son projet de candidature et précise que son amendement relatif à la présentation de sa candidature ne concerne finalement pas la résolution intitulée « Résolution A » mais la deuxième résolution relative à la nomination de Madame Christine Monier.

Suite à une concertation du bureau, le Président annonce une suspension de séance, afin de prendre en compte matériellement les amendements ainsi formulés par ces deux actionnaires.

L'Assemblée Générale reprend après une interruption de quinze minutes. Après vérification, aucun actionnaire ne s'est absenté suite à l'interruption de séance.

Le Président prend la parole afin de préciser que les deux amendements proposés n'ont pas fait l'objet d'un agrément de sa part.

Il rappelle que la majorité requise pour l'adoption des résolutions est de la moitié des droit de vote dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Il décrit ensuite les modalités de déroulement du vote, compte-tenu des deux amendements déposés et explique le mode de fonctionnement des boitiers électroniques qui ont été remis à chaque actionnaire, en entrant en séance. Il demande au secrétaire de séance de mettre successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour, en précisant, pour les résolutions concernées, l'existence d'un amendement puis d'annoncer les résultats qui s'afficheront concomitamment à l'écran projeté à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

### **RESOLUTION 1**

#### ***Nomination de Madame Annie Geoffroy en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Madame Brigitte Dumont***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur Provisoire, décide de nommer Madame Annie Geoffroy, née le 23 juin 1953, à Argenteuil (95), de nationalité française, domiciliée 21, rue d'Edimbourg - 75008 Paris, en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, en remplacement de Madame Brigitte Dumont, pour une durée de deux ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

#### **Cette résolution a été adoptée dans les conditions suivantes :**

- Voix pour : 7.700.012
- Voix contre : 137.316
- Abstention : 123.509

## **RESOLUTION 2**

### ***Nomination de Madame Christine Monier en qualité de membre du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur Provisoire, décide de nommer Madame Christine Monier, née le 3 juillet 1955 à Saint Rémy (71), de nationalité française, domiciliée 31, rue du Bois de la Caille – 69004 Lyon, en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de deux ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

#### **Cette résolution a été adoptée dans les conditions suivantes :**

- Voix pour : 7.666.132
- Voix contre : 294.705
- Abstention : 0

Compte-tenu du sens favorable du vote, la résolution alternative B correspondant à la candidature de Madame Assal n'est pas mise aux voix.

## **RESOLUTION 3**

### ***Nomination de Monsieur Antoine Faure en qualité de membre du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur Provisoire, décide de nommer Monsieur Antoine Faure né le 8 février 1941 à Lausanne (Suisse), de nationalité française, domicilié 21 rue Pierre-Bourdan – 69500 Bron (Lyon), en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de deux ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

#### **Cette résolution a été rejetée dans les conditions suivantes :**

- Voix pour : 386.421
- Voix contre : 7.574.416
- Abstention : 0

En conséquence, les actionnaires sont appelés à se prononcer sur la résolution alternative C correspondant à la candidature de Monsieur Jacques Kielwasser :

## **RESOLUTION C**

### ***Nomination de Monsieur Jacques Kielwasser en qualité de membre du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur Provisoire, décide de nommer Monsieur Jacques Kielwasser né le 16 juin 1951 à Cluses, de nationalité française, domicilié au 2 rue des falaises – 1205 Genève CH, en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de deux ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

#### **Cette résolution a été adoptée dans les conditions suivantes :**

- Voix pour : 7.574.416
- Voix contre : 24.912
- Abstention : 353.509

## **RESOLUTION 4**

### ***Pouvoirs***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur

Provisoire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales de publicité.

**Cette résolution a été adoptée dans les conditions suivantes :**

- Voix pour : 7.838.218
- Voix contre : 110
- Abstention : 122.509

**RESOLUTION A**

***Candidature de Monsieur Bernard Raboutet au Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur provisoire et de la résolution proposée par la société International Society Activities Finances, nomme Monsieur Bernard Raboutet en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance pour une période de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelées à statuer, au cours de l'année 2018, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Cette résolution a été adoptée dans les conditions suivantes :**

- Voix pour : 7.683.613
- Voix contre : 277.224
- Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 40 minutes.

\* \* \* \* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

***Le secrétaire***

Monsieur François Morizet

***Le Président***

Monsieur Michel Maire

**Les scrutateurs**

Ormylia,  
Représentée par Monsieur  
Jacques Kielwasser

International Society Activities Finances  
Représentée par Monsieur Bernard  
Raboutet